



*Signataire : Louise Trottet*

*Date de dépôt : 25 mai 2026*

## **Question écrite**

### **Achats tests en matière de vente de tabac et de produits dérivés du tabac à des mineurs**

A l'heure actuelle, avec 26 morts en Suisse par jour, le tabac reste le tueur n° 1 en matière de santé publique et la Suisse est fortement à la traîne en comparaison européenne<sup>1, 2</sup> en ce qui concerne la prévention en la matière... Il convient également de rappeler dans cette question la susceptibilité unique des jeunes en termes de développement d'addiction et par là la responsabilité des collectivités dans leur protection vis-à-vis de cette substance, interdite à la vente aux mineurs selon la loi. A cet égard, un outil à disposition de l'Etat pour vérifier et faire respecter l'interdiction de vente aux mineurs est celui des achats tests.

Il convient de relever que le site de l'Etat de Genève mentionne bien une campagne d'achats tests en matière de vente d'alcool à des mineurs en 2025<sup>3</sup>, mais nulle trace récente d'une campagne similaire pour ce qui est de la vente de tabac. Le seul exemple des dernières années concerne l'achat test sur la vente de puffs à des mineurs en 2023, qui montrait un taux d'infraction de 40% (!). Depuis, il ne semble pas y avoir eu de suivi particulier. Mes questions sont donc les suivantes :

---

<sup>1</sup> <https://www.rts.ch/info/sante/2025/article/tabagisme-en-suisse-l-influence-de-l-industrie-freine-la-prevention-28932335.html>

<sup>2</sup> <https://www.at-schweiz.ch/fr/news-media/news/suisse-tabac-avertissements-rapport-international-2025/>

<sup>3</sup> <https://www.ge.ch/actualite/ne-rigole-pas-avec-achats-tests-alcool-bilan-2025-16-12-2025>

- *De quand date la dernière campagne en matière de vente de tabac et de produits dérivés du tabac à des mineurs ?*
- *Quels ont été ses résultats, et quelles éventuelles sanctions ont été délivrées ?*
- *Quelles campagnes sont prévues dans le futur pour vérifier l'interdiction de vente de l'ensemble des produits nicotinés aux mineurs ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.